



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 74303

Texte de la question

À la suite des nombreux accidents intervenus ces derniers mois dans le transport aérien, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui faire connaître le calendrier de mise en place du label bleu destiné à mieux repérer les compagnies fiables.

Texte de la réponse

La définition du dispositif de labellisation des transporteurs aériens, dans le but de fournir au public des informations sur le niveau de sécurité et la qualité de service des compagnies affrétées par les voyageurs, s'effectue dans le cadre des travaux du Comité national pour la sécurité, la qualité et la transparence dans les transports touristiques (CNTT), qui rassemble des représentants des voyageurs, des agences de voyage, des compagnies aériennes, des associations de consommateurs et du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Au terme d'une procédure d'appel d'offres, le CNTT a chargé l'AFAQ-AFNOR d'élaborer un référentiel de certification sur la base duquel les compagnies aériennes seront labellisées. Il concernera la sécurité, la qualité de service et la transparence de l'information donnée au passager. Sur ce dernier point, le contenu du référentiel devra intégrer les prescriptions contenues dans le règlement du Conseil et du Parlement européen sur l'information des passagers sur l'identité du transporteur aérien effectif, actuellement en cours d'élaboration au plan communautaire. Le calendrier des travaux du CNTT prévoit une validation du référentiel au cours du premier semestre 2006.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74303

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8900

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11860